Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons.

RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2018.

- ✓ Président : DEPLUS Jean-Paul.
- ✓ Directrice administrative : MOLLE Janique : 065/34 85 65.
- ✓ Secrétariat : 065/33 52 70.
- ✓ Fax : 065/31 96 84.
- ✓ Courriel : direction@santemons.be.
- ✓ N° agrément de service : 5672.
- ✓ N° entreprise : 0214.732.561.

Siège social : Rue des Arquebusiers, N°5 - 7000 Mons.

Table des matières.

1. INTRODUCTION.

2. SITUATION FINANCIERE du C.I.S.C.M.
   2.1. Comptes annuels 2018.
   2.2. Evolution du plan financier.

3. PERSONNEL.
   3.1. Composition.
   3.2. Formation.

4. POPULATION SCOLAIRE SOUS TUTELLE.
   4.1. Evolution de la population scolaire.
   4.2. Répartition géographique de la population scolaire.
   4.3. Répartition par degré de la population scolaire.
   4.4 Forfaits subsides O.N.E.

5. MISSIONS DECRETALES.
   5.1. Bilans de santé individuels.
   5.2. Programme de vaccination.
   5.3. Intradermos.
   5.4. Visites des établissements scolaires.
   5.5. Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles.

6. URGENCE NUCLEAIRE.

7. RGPD.
   7.1 Obligations et enjeux.
   7.2. Principes et concepts.
   7.3. Obligations.
   7.4. Actions.

8. PROMOTION de la SANTE.
   8.1. Introduction.
   8.2. Journée de la contraception.
   8.3. Salon de la Jeunesse.
   8.4. Fête de la Soupe « Soupe me Baby ».
   8.5. Semaine SIDA à l'A.P.M.
   8.6. Stand à l'I.E.S.P.P.
   8.7. Brochure Bien-Etre à l'Ecole.

9. CONCLUSION.

1. INTRODUCTION.

Pour l'ensemble des intercommunales, l'année 2018 a été impactée essentiellement par le Décret de Gouvernance et d'éthique du 29 mars 2018. Comme annoncé précédemment, celui-ci a émergé suite à « l'affaire PUBLIFIN » qui avait secoué le secteur en 2017. Ce Décret a engendré de nombreuses réformes et exigé un énorme travail administratif à réaliser en urgence, dans un délai de moins de 3 mois (avril, mai et juin). Il a impliqué la mise en conformité des statuts ainsi que le renouvellement complet de tous ses organes décisionnels. Les mandataires, représentants des communes associées, ont été démissionnés d'office, chaque instance a été renouvelée et a dû revoir son mode de fonctionnement. Le nombre de mandataires au sein de notre conseil d'administration a été considérablement réduit. Une assemblée générale extraordinaire a dû être convoquée pour modifier les statuts. Tout ceci a représenté une très lourde charge administrative à laquelle notre petite structure a essayé de faire face du mieux qu'elle a pu pour s'adapter dans l'urgence et avec peu d'informations (juridiques).

Un autre évènement qui a marqué l'année 2018, est l'entrée en application du R.G.P.D. (Règlement de la Gestion des Données à caractère Personnel) à partir du 25 mai 2018. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur les implications de celui-ci, un peu plus loin (Voir chapitre 7).

2. SITUATION FINANCIERE du C.I.S.C.M.

2.1. Comptes annuels 2018.

Les comptes annuels de l'exercice 2018 se terminent par un bénéfice à l'exercice d'un peu plus de =10.000€ (=11.597€ plus précisément). Ce résultat, bien que plutôt positif et encourageant, est à considérer avec nuance car, comme l'indique le rapport de gestion, il est la conséquence de plusieurs facteurs qui ne sont pas acquis dans le temps. Par exemple, il englobe encore un trimestre de revenus locatifs.

De même, l'évolution de la cotisation de responsabilisation reste hypothétique mais toujours préoccupante. En effet, non seulement une croissance du montant est annoncée pour la période 2019-2024 mais en plus, alors qu'elle était payée en année N-1, un rattrapage des cotisations de l'année N+1 vers l'année N compromet la trésorerie. La compensation induite par les titularisations (effectuée et à venir) n'est pas encore officialisée.

Le maintien de l'équilibre financier actuel reste donc précaire et soumis à une gestion rigoureuse et attentive.

2.2. Evolution du plan financier.

En 2018, le plan de gestion financière proposé précédemment pour redresser la situation financière catastrophique du centre de santé n'a pas évolué. On peut constater qu'il n'y a pas eu de dépenses imprévues, que les frais de fonctionnement ont continué à être réduits au maximum. Par exemple, suite au départ des locataires, l'ascenseur, qui n'était plus en conformité, a été officiellement mis hors service, ce qui représente une économie substantielle (entretien et contrôle).

Le bâtiment n'a pas été vendu (ni partiellement, ni en totalité) et les communes non-associées ne se sont pas manifestées. Une nouvelle interpellation officielle de celles-ci sera le défi confié au prochain conseil d'administration qui devra se positionner rapidement sur la prolongation de la collaboration « gracieuse » pour leur population scolaire.

3. PERSONNEL.

3.1. Composition.

Pas de changement important à signaler dans la composition des différentes équipes paramédicale et administrative du service, au cours de l'année 2018, si ce n'est l'engagement d'un nouveau médecin qui a intégré l'équipe médicale à la rentrée scolaire 2018.

3.2. Formation.

Selon les disponibilités du service ou l'intérêt pour les thématiques proposées, les membres du personnel ont participé à différentes formations telles que :

- Journée de Formation O.N.E.
- Formation P.S.E. à la maltraitance.
- Mission vaccination en P.S.E.
- Gestion des données à caractère personnel.
- Rédaction des actes administratifs.
- Outils EVRAS.
- Etc.

4. POPULATION SCOLAIRE SOUS TUTELLE.

4.1. Evolution de la population scolaire.

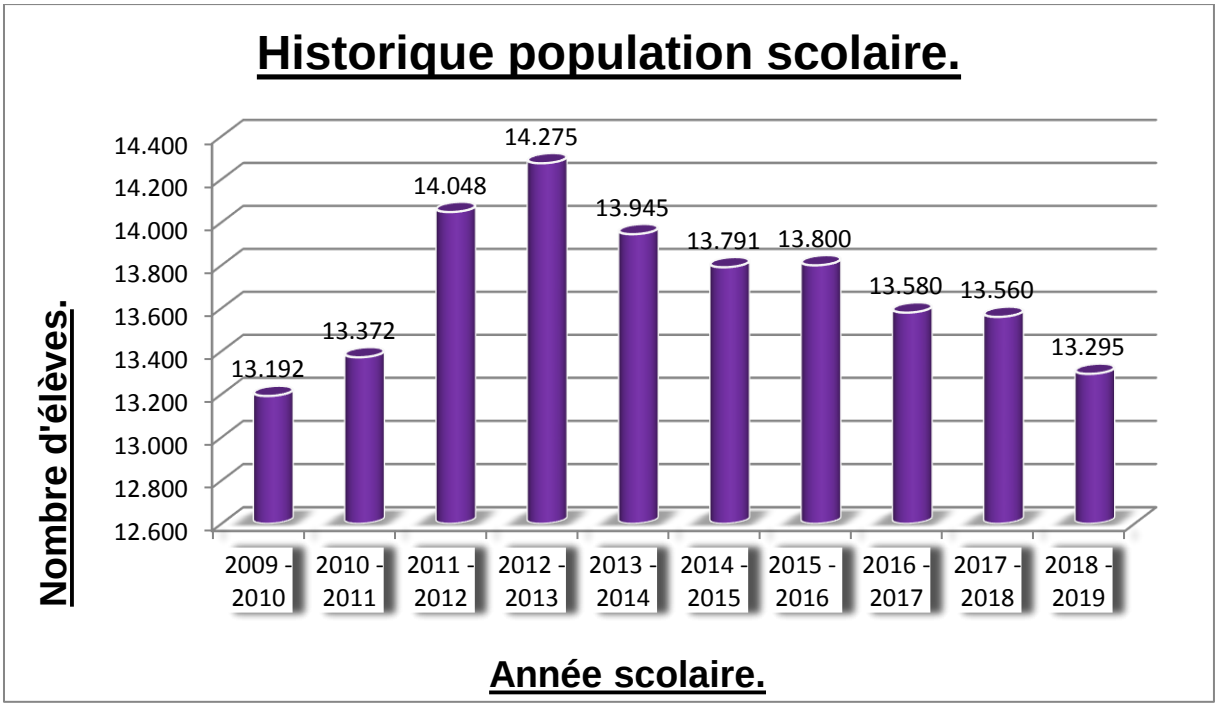

En 2018, la population scolaire sous tutelle du C.I.S.C.M. s'est élevée à 13.295 élèves.

On observe une perte importante de 265 unités par rapport à l'année scolaire précédente, ce qui engendre un préjudice financier de plus de 5.000€ au niveau du subside de l'O.N.E.

Il ne nous appartient certainement pas de juger l'un ou l'autre établissement scolaire mais compte tenu de l'impact direct du nombre d'élèves sur le budget de l'intercommunale de santé, une petite analyse de cette diminution a été effectuée : une légère diminution est visible au niveau du degré maternel et cela pour l'ensemble des écoles du territoire. On peut donc émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un phénomène démographique. Les enseignements primaires, spécialisés et CEFA restent relativement stables mais c'est l'enseignement secondaire ordinaire qui est particulièrement touché (avec une perte de plus de 150 élèves, soit plus de 10%).

4.2. Répartition géographique de la population scolaire.

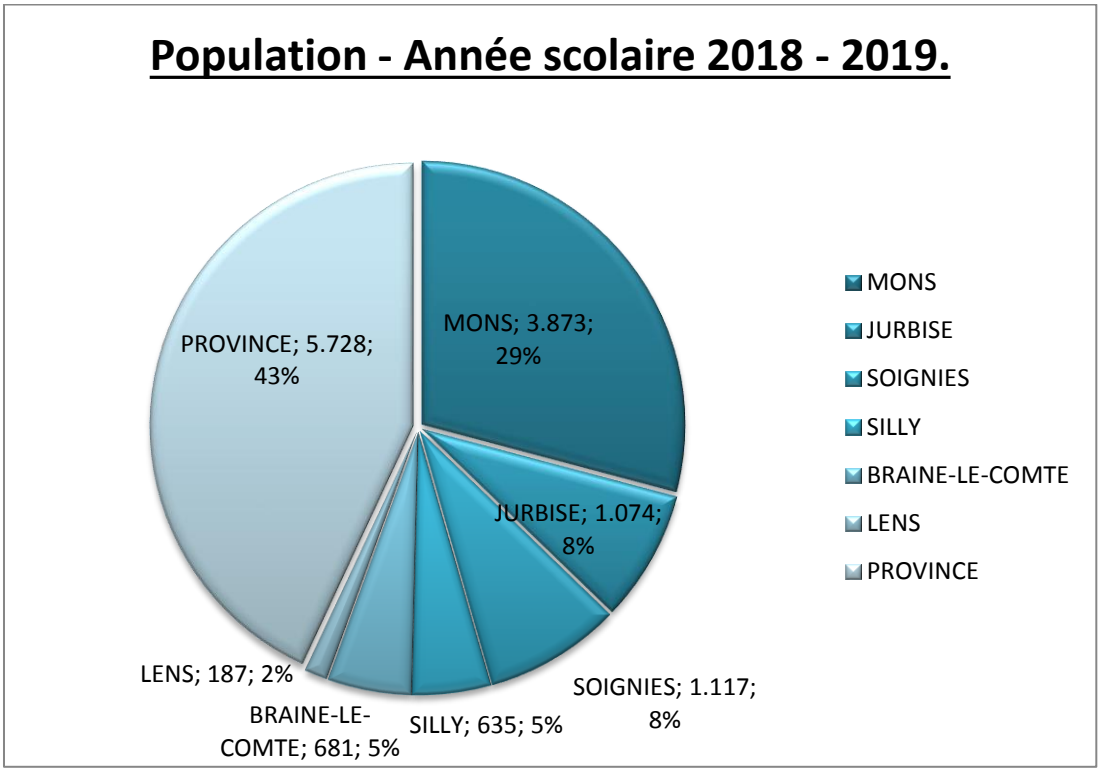

Le graphique ci-dessus montre une répartition « géographique » des élèves, stable par rapport aux années précédentes, à savoir plus de 40% pour l'enseignement provincial, 29% pour l'enseignement communal de Mons et 8% pour l'enseignement communal de Jurbise.

Les 4 communes non-associées, Soignies, Braine-le-Comte et Silly maintiennent respectivement leurs 8% et 5% tandis que Lens retrouve ses 2%.

Cette population scolaire est répartie dans 41 établissements conventionnés et dans 76 implantations.

4.3. Répartition par degré de la population scolaire.

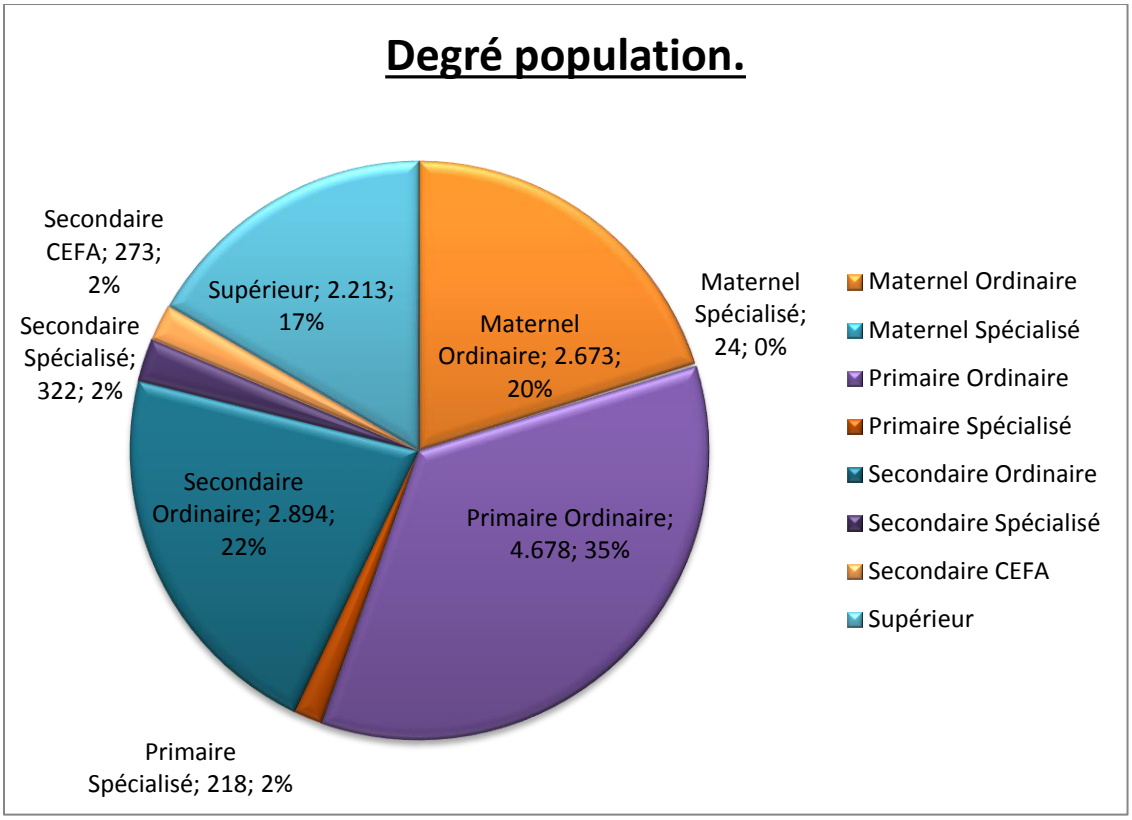

Le graphique ci-dessus montre la répartition de la population scolaire sous tutelle, par degré et par type d'enseignement. Ce sont en partie ces données qui influencent le montant accordé par le pouvoir subsidiant (Voir tableau suivant, reprenant les forfaits des subsides O.N.E.).

4.4. Forfaits subsides O.N.E.

Pour rappel, les services P.S.E. reçoivent un subside de l'O.N.E. pour chacun de leurs élèves sous tutelle. Précédemment, c'était la Fédération Wallonie-Bruxelles qui assurait cette subsidiation. Cette compétence a été transférée à l'O.N.E. début 2016. Ce dernier s'est rapidement rendu compte que la plupart des services P.S.E. rencontrait des difficultés financières et que le montant des subsides accordés était insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais exigés pour réaliser les missions légales. Dès lors, l'O.N.E. a rapidement décidé de revaloriser progressivement les subsides octoyés, qui n'avaient pas été majorés depuis de nombreuses années.

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution (en chiffres et en graphique) des forfaits au cours de ces dernières années. Même si l'augmentation n'est pas vraiment significative, elle est encourageante et compense, par exemple une perte d'élèves, comme c'est le cas au C.I.S.C.M. depuis quelques années (Voir évolution de la population scolaire sous tutelle).

Forfaits SUBSIDES O.N.E. (par élève).

Enseignement :	Années scolaires : 2012-2016.	Année scolaire : 2016-2017	Année scolaire : 2017-2018	Année scolaire : 2018-2019
ORDINAIRE	21,04 €	21,42 €	22,14 €	22,54 €
SPECIALISE	23,86 €	24,29 €	25,06 €	25,51 €
SUPERIEUR	19,27 €	19,62 €	20,02 €	20,38 €
Transport :				
RURAL			2,36 €	2,40 €
URBAIN			1,84 €	1,87 €

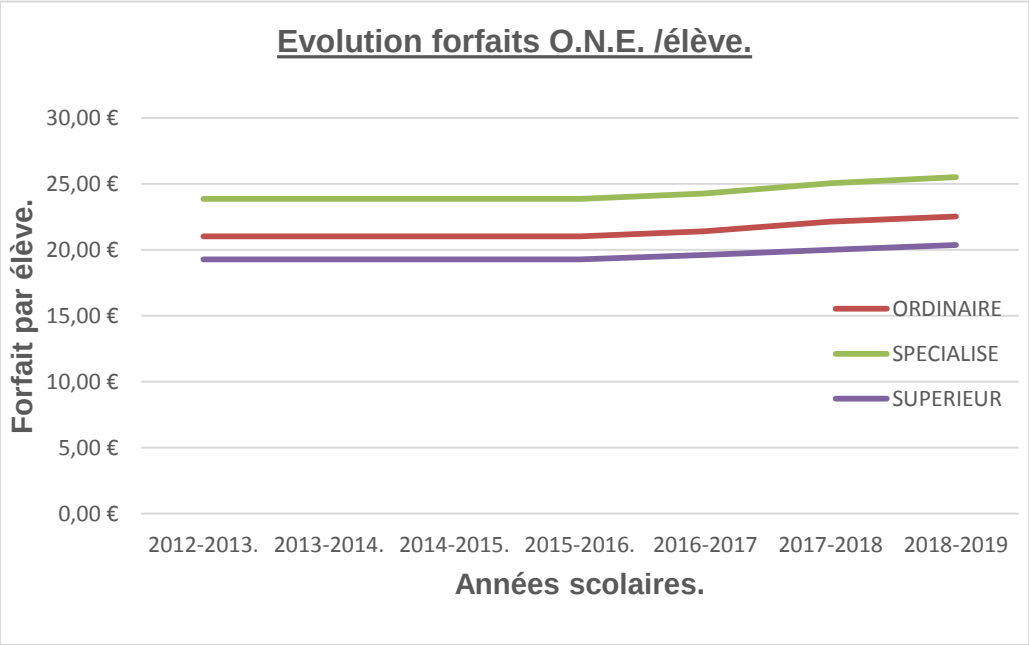

5. MISSIONS DECRETALES.

Rappel : Les missions du service P.S.E. (Promotion de la Santé à l'Ecole) sont définies par les Décrets des 20 décembre 2001 et 16 mai 2002 (et leurs différentes modifications). C'est un service de médecine préventive, obligatoire et gratuit, organisé dans tous les établissements scolaires d'enseignement maternel, primaire, secondaire, spécialisé et supérieur.

Pour l'année 2018, les différentes missions légales qui lui sont confiées ont été remplies, de la manière suivante :

5.1. Bilans de santé individuels.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 5.399 bilans de santé obligatoires ont été réalisés selon le calendrier de fréquence :

- Maternel : 1.345.
- Primaire : 2.267.
- Secondaire : 834.
- CEFA : 124.
- Supérieur : 512.
- Spécialisé : 317.

A ces bilans obligatoires, se sont ajoutés 143 autres bilans de « rattrapage » (élèves absents, nouveaux élèves…) ainsi que 60 bilans spécifiques, c'est-à-dire à la demande de tiers compétents (Centres P.M.S., établissements scolaires…).

- C'est donc un **total de 5.602 bilans de santé qui a été réalisé en 2018** par l'ensemble des services.

1.377 d'entre eux, soit plus de 20%, ont fait l'objet d'une demande de suivi médical, soit vers le médecin traitant, un pédiatre, un dentiste, un O.R.L, un ophtalmologue, le centre P.M.S. ou autre…

Nous soulignerons ici les 641 orientations vers les ophtalmologues (premier en termes de suivi) qui montrent concrètement l'importance du dépistage médical des élèves pour leur apprentissage pédagogique.

Le suivi est assuré par un courrier individualisé aux parents, accompagné d'un rappel si nécessaire. En cas d'urgence, un contact téléphonique est privilégié. D'autre part, la présence du personnel dans les écoles, permet des échanges de proximité avec les élèves et les enseignants. Au niveau de problématique plus individualisée (comportement, assuétude, …) des concertations régulières avec les centres PMS compétents sont organisées pour assurer le suivi des dossiers.

5.2. Programme de vaccination.

Les bilans de santé individuels représentent l'activité la plus connue réalisée dans les services P.S.E. Mais complémentairement à ceux-ci, les missions vaccinales s'avèrent tout aussi importantes et sont fondamentales dans le cadre plus large de la santé publique nationale, européenne voire mondiale. Celles-ci sont organisées par un programme de vaccination précis dont le schéma est respecté scrupuleusement tout au long de la scolarité obligatoire de chaque élève.

Pour des raisons d'équité d'accès à la santé, il est primordial qu'une offre standardisée d'accès à la vaccination soit faite à chaque enfant. Il est essentiel que les services P.S.E. soient particulièrement proactifs car ils sont les seuls à être en contact avec tous les enfants en âge scolaire.

Dans le cadre de leurs missions vaccinales, les services P.S.E. :

- ✓ Informent les parents et les élèves des vaccinations recommandées aux différents âges et encouragent les élèves dans leur prise d'autonomie par rapport à la prévention des maladies infectieuses.
- ✓ Proposent aux moments prévus d'effectuer les vaccinations mentionnées dans le calendrier vaccinal, quand les parents en font la demande.
- ✓ Recueillent les données vaccinales pour assurer le suivi individuel et permettre l'établissement des couvertures vaccinales.

Actuellement, les risques d'épidémie de rougeole (maladie virale hautement contagieuse) et de coqueluche restent bien présents et nécessitent un renforcement du contrôle de la vaccination RRO par les services P.S.E. L'épidémie de rougeole survenue en 2017 a mis en évidence que les populations les plus à risque sont actuellement les adolescents et les jeunes adultes. Il est essentiel que tous les élèves aient un schéma complet de vaccination RRO (2 doses) en sixième primaire (avec un rattrapage éventuel en 2ème secondaire).

CHANGEMENTS ANNONCES :

Les dernières discussions du Conseil Supérieur de la Santé ont mis en lumière certains changements qui concernent le programme de vaccination, le calendrier vaccinal et son implémentation. Les services de Promotion de la Santé à l'Ecole, acteurs incontournables pour la réalisation du programme de vaccination, seront les premiers impactés par ces changements.

En janvier 2019, la cellule du programme Vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles de la Direction Santé à l'O.N.E. a donc transmis ceci aux services P.S.E. :

« En 2017, le Conseil Supérieur de la Santé a mis à jour sa recommandation concernant la vaccination HPV (Papillomavirus) en l'élargissant aux garçons et aux verrues génitales et à tous les cancers pour lesquels le HPV est impliqué. La Ministre Alda Gréoli et le programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de suivre ces recommandations dès la rentrée 2019-2020, l'objectif étant de diminuer, voire éliminer, la circulation du virus HPV au sein de la population.

Des discussions sont en cours au sein du Conseil Supérieur de la santé sur le futur calendrier vaccinal mais celles-ci ne sont pas validées ni publiées. L'Organisation Mondiale de la santé demande en effet d'abaisser l'âge du RRO dans le cadre de l'élimination de la rougeole, ce qui permet une ouverture pour également abaisser l'âge de la vaccination HPV. »

En résumé, l'âge de la vaccination RRO serait abaissé à 7-8 ans, passant ainsi de la 6ème primaire à la 2ème primaire et l'âge de la vaccination HPV serait abaissé à 11-12 ans, passant du secondaire à la 6ème primaire. De surcroît, la vaccination HPV actuellement réservée uniquement aux filles serait élargie aux garçons, ce qui statistiquement double la population concernée.

L'implémentation de ces changements en PSE devrait être confirmée début juin 2019.

Ces changements précipités engendrent inévitablement de grosses difficultés tant d'ordre organisationnel, technique que financier. Celles-ci seront exposées de manière plus détaillée dans le prochain plan stratégique.

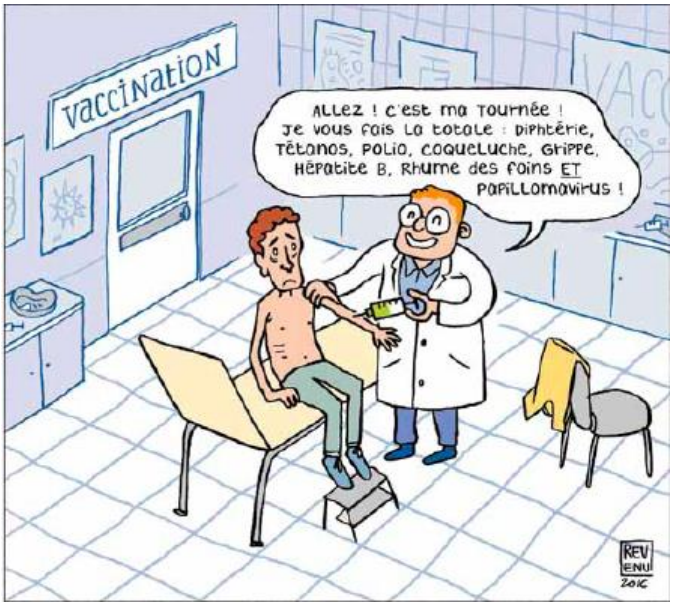

Voici le tableau récapitulatif des vaccins administrés, par degré d'études :

NIVEAU	DTPa-IPV	Polio seul	RRO1	RRO2	Hépatite B	Méningo coque C	Papillo mavirus	dt pro adulto	dTpa	Autre
Maternel										
2ème année	1									
3ème année	286		2			1				
Primaire										
1ère année	12		1			2				
2ème année	39		4			5				
6ème année	6		3	421		2	3		3	
Secondaire 1ère année Différenciée (1 D)	2			15	2		24		3	
1ère année complémentaire (1 S)										
2ème année commune (toutes formes et sections)			2	18	12		128		25	
4ème année (toutes formes et sections)			1	31	3		3		252	
1ère année de l'EPSC « soins infirmiers »[1]				3					7	
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)				9					38	
Spécialisés.	20		1	16			2			
Spécialisé secondaire			1	21	6		45		44	
Primo-arrivants	3		2			1				
Autres	1		2	25	16		4		45	
Total	**370**		**19**	**559**	**39**	**11**	**209**		**417**	**0**

A ce tableau de 1.624 vaccinations « officielles » relatif à la population sous tutelle, s'ajoutent 69 vaccinations supplémentaires, inhérentes à l'Hépatite A et B (Twinrix) ou à la vaccination d'élèves hors tutelle (Université ou Promotion sociale).

- **Au total, 1.693 vaccins ont donc été administrés au cours de l'année scolaire 2017-2018,** par l'ensemble des services.

5.3. INTRADERMOS.

A ce programme de vaccination, mission très importante pour les services P.S.E., peuvent s'ajouter les **771 intradermos** effectuées au cours de l'année 2018, en faveur des étudiants stagiaires. S'il ne s'agit pas de vaccination au sens propre du terme, le dépistage de la tuberculose est néanmoins un acte de prévention de santé publique important.

Principe : L'intradermo-réaction, autrement dit, l'I.D., consiste à injecter une quantité précise de tuberculine (protéines issues d'une culture de BK) dans le derme de l'avant-bras. L'apparition d'une réaction plus ou moins importante, signale la présence de bacilles tuberculeux dans l'organisme.

Les professionnels des services P.S.E. ont la responsabilité de la prévention de la tuberculose au niveau des établissements scolaires dont ils ont la tutelle. Leur rôle est défini dans le cadre de la stratégie de prévention de la tuberculose en milieu scolaire et étudiant pour le quinquennat 2017-2022.

L'incidence de la tuberculose en Belgique n'a cessé de décroître depuis la deuxième guerre mondiale avec cependant un ralentissement à partir de 1993. Ce ralentissement est dû d'une part à l'immigration de personnes originaires de pays à haute prévalence (la proportion de cas déclarés de nationalité étrangère est passée en Belgique de 18% en 1991 à 52 % en 2016) et d'autre part, à la précarisation (un tiers des cas en Fédération Wallonie-Bruxelles appartiennent à des milieux socio-économiquement défavorisés). La résistance aux traitements antituberculeux est également un facteur préoccupant.

Des affiches et des folders sont disponibles pour soutenir ce travail d'information et des formations sont dispensées pour maintenir l'expertise des professionnels de la prévention de la santé.

5.4. Visites des établissements scolaires.

Une grosse vingtaine d'établissements scolaires a fait l'objet d'une visite par un médecin scolaire au cours de l'année 2018. La visite de tous les établissements scolaires sous tutelle n'étant pas possible (tant financièrement que par manque de disponibilité de nos médecins), ceux-ci sont répartis sur plusieurs années scolaires (3 maximum). Pour rappel, ces visites s'inscrivent dans la mission de promotion de la santé qui encourage un environnement favorable à l'école, en vue de faciliter l'objectif pédagogique de l'apprentissage.

Les visites se font dans les installations en général, mais l'attention est particulièrement orientée sur la sécurité, les classes, les cantines, les cours de récréation et les installations sanitaires. Celles-ci font l'objet d'un rapport transmis annuellement aux différents pouvoirs organisateurs.

5.5. Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles.

Aucune situation d'urgence sanitaire n'a été à déplorer au cours de l'année 2018.

6. DOSSIER NUCLEAIRE.

Le Plan Fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018. Une circulaire a été reçue pour préciser les recommandations pour le secteur des services P.S.E. En effet, toutes les collectivités d'enfants sont concernées par la prise de comprimés d'iode, sur l'ensemble du territoire belge.

Conformément aux recommandations, le service P.S.E. s'est donc inscrit au système « be.alert » afin d'être immédiatement informé de tout type d'urgence (nucléaire ou autre) et de pouvoir recevoir les instructions officielles des autorités compétentes.

D'autre part, le service s'est muni de la quantité de comprimés d'iode préconisée pour un maximum d'enfants présents au sein du centre (une cinquantaine), l'ensemble du personnel du C.I.S.C.M. ainsi que des éventuels stagiaires et du personnel encadrant les élèves présents.

Le personnel a été informé des recommandations élémentaires à respecter en cas d'alerte nucléaire (essentiellement ne pas sortir des locaux, fermer les portes et fenêtres extérieures et attendre les recommandations officielles).

Des folders informatifs ont également été distribués à l'ensemble du personnel.

7. R.G.P.D.

Depuis le 25 mai 2018, l'application du R.G.P.D., c'est-à-dire le Règlement de la Gestion des Données à caractère Personnel, est devenue effective. En bref, il s'agit d'assurer la sécurité maximale des données personnelles dont disposent le service, à savoir celles de ses mandataires institutionnels, des membres du personnel et surtout dans notre cas, des élèves.

Lors de sa réunion du 25 octobre 2018, le conseil d'administration a été sensibilisé à l'ensemble des aspects du R.G.P.D. au sein du service P.S.E.

7.1. Obligations et enjeux pour les administrations locales.

Les données à caractère personnel, de santé, d'appartenance sexuelle, philosophique, religieuse, politique, syndicale sont particulièrement « sensibles » et exigent une protection spécifique particulière. Or, en raison de l'obligation légale de sa mission principale (Intercommunale consacrée à l'application des Décrets de la Promotion de la Santé), toutes celles-ci sont effectivement consignées dans les différents dossiers du Centre. Il convient donc de prendre les mesures adéquates pour respecter au mieux leur protection tant dans leur « conservation » que dans leur transmission à des tiers.

7.2. Principes et concepts.

Le traitement des données s'applique aussi bien à la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la consultation et la communication de celles-ci. Il s'applique tant aux dossiers « papier » qu'aux données informatisées. L'institution est aussi responsable que l'agent qui « exécute » le traitement. Il lui appartient donc de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la législation. Les grands principes sont : confidentialité, sécurité, information et proportionnalité.

7.3. Nouvelles obligations du responsable du traitement.

Il convient :

- D'obtenir et/ou de renforcer le **consentement de toutes les personnes concernées** (ou de leurs représentants légaux) et de les informer.

- **D'établir un registre des activités de traitement**, c'est-à-dire un inventaire des traitements effectués. Celui-ci reprend les coordonnées précises des responsables du traitement des données, les finalités du traitement, les catégories de personnes concernées (élèves, mandataires, membres du personnel…), les catégories des destinataires (tutelles (O.N.E., S.P.W., communes associées…), collègues médicaux, parents, enseignants, organismes partenaires (SAJ, AMO, PMS, SOS enfants, plannings familiaux, écoles…),…

- **De désigner un DPO effectif**, c'est-à-dire un Délégué à la Protection des données. Il est le pilote de la mise en conformité. Il doit être indépendant et ne pas avoir de conflit d'intérêt. Il est tenu au secret professionnel et à la confidentialité, il doit être formé au droit de la protection des données et avoir une connaissance des pratiques. Il est à la fois conseiller et contrôleur.

Il a pour **mission** d'informer, de conseiller l'institution et l'ensemble des membres du personnel sur leurs obligations. Il contrôle le respect de la législation, il conseille sur l'analyse d'impact, il est le point de contact avec l'autorité de contrôle et les personnes concernées. En fonction de la taille et de la structure organisationnelle, un DPO peut être partagé (mutualisation).

- **D'analyser les impacts,** c'est-à-dire le traitement apporté à chaque risque constaté. Il s'agit de déterminer les mesures techniques et organisationnelles pour limiter les conséquences en cas de survenance du risque. Cette analyse doit contenir la description des opérations de traitement, l'évaluation de la nécessité du traitement, l'évaluation des risques et les mesures prises pour y faire face ?

7.4. Actions.

Ce qui a été fait au C.I.S.C.M. :

- ✓ Prise de connaissance de la législation, documentation.
- ✓ Sensibilisation du personnel (réunion de travail) à l'importance d'être encore plus attentif à la confidentialité et rappel des règles élémentaires de prudence dans la communication.
- ✓ Mise systématique des dossiers en cours, dans des armoires fermées.
- ✓ Aménagement d'un local fermé avec l'ensemble des dossiers « d'archives ».
- ✓ Participation de la directrice /et du comptable à des formations organisées par l'Union des Villes et des communes :
  La gestion des données à caractère personnel : obligations et enjeux pour les administrations locales.
  Mise en conformité au RGPD : évaluer et renforcer la sécurité informatique de mon organisation.
- ✓ Réunions avec directions d'autres services P.S.E. en vue d'organiser des collaborations de travail (Elaboration du registre, analyse des impacts,…).
- ✓ Sensibilisation des membres du conseil d'administration aux enjeux du RGPD par la présente note d'informations.

Ce qu'il reste à faire :

- ➢ Elaboration du registre des activités de traitement de données qui sera soumis au conseil d'administration, avec une ébauche d'analyse des impacts et des traitements à apporter.
- ➢ Désignation du D.P.O.
- ➢ Déterminer les mesures à prendre, en mesurer les impacts financiers et humains et en assurer le suivi.

8. PROMOTION DE LA SANTE.

8.1. Introduction.

Au cours de cette année 2018, le Centre de Santé a pu multiplier la présence de son stand itinérant, outil initié dans le cadre de son projet de service (amélioration de la communication). Encouragé par le partenariat avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut et par l'O.N.E. qui a développé une thématique « Avoir l'eau à la bouche », le stand, après avoir proposé pendant plusieurs années, des fruits et des légumes, s'est orienté vers le thème de l'eau. Ce stand s'est implanté à plusieurs reprises au sein des écoles et plus particulièrement des écoles secondaires. C'est ainsi qu'il a été installé à l'APM et à l'IESPP (Voir ci-dessous), présence importante s'il en est, dans l'objectif de lutter contre les distributeurs de sodas encore trop présents dans ces institutions. Ce passage du stand d'un large public citoyen « ouvert à tous » à une présence au sein des écoles sous tutelle est très important dans le cadre des objectifs du projet de service, tant au niveau de la diffusion des messages de promotion de la santé par le PSE qu'au niveau de sa propre reconnaissance institutionnelle (autre que par les bilans de santé).

Ce stand a connu partout un vif succès auprès du public, tant dans pour l'esthétique de sa belle présentation que pour l'originalité des eaux aromatisées qui ont été offertes. Il a réellement été un vecteur de communication et d'échanges de messages de santé, remplissant ainsi pleinement l'objectif principal de la démarche. Il a même fait l'objet d'un article qui devrait être édité par l'Observatoire de la Santé du Hainaut dans le courant de l'année 2019. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

8.2. Projet VIGIE.

Depuis quelques années, le service P.S.E. participe volontairement au **projet « VIGIE »** mis en place par l'Observatoire de la Santé du Hainaut, dont la thématique est « Le Bien-être à l'école ». Ce projet nécessite la collaboration du personnel médical et paramédical du P.S.E., des directions des écoles et des élèves.

Dans ce contexte, 6 classes issues de 5 écoles ont été sélectionnées au cours de l'année 2018 et ont participé à l'enquête. Il s'agit du Lycée provincial de Soignies, de l'Athénée Jean d'Avesnes de Mons, de l'Institut Paramédical Provincial de Mons, des écoles communales de Nouvelles et de Ronquières.

8.3. Conseil Consultatif de la Santé.

Depuis 2017, le PSE a rejoint le groupe « Prévention » du Conseil Consultatif de la Santé de Mons. En date du 19 octobre 2018, le C.I.S.C.M. a eu le plaisir d'accueillir la réunion plénière de ce groupe de travail autour d'un lunch convivial. L'occasion de mieux faire connaître nos missions, notre équipe et de visiter nos locaux. Le service a reposé sa candidature pour poursuivre sa participation lors de la prochaine mandature 2019-2024.

8.4 Salon de la Jeunesse.

Encouragé par le succès de l'année précédente, le 15 novembre 2018, le service P.S.E. a participé pour la deuxième fois à la 3ème édition du Salon Jeunesse organisé par le Service Jeunesse de la Ville de Mons.

Cette édition (dont l'organisation s'améliore d'année en année) a confirmé son succès auprès des jeunes qui y assistent de plus en plus nombreux. Après son stand « petit déjeuner équilibré », l'équipe du service P.S.E. a choisi de présenter sa mission de Promotion de la Santé, via un stand interactif « eaux aromatisées ». L'objectif est une sensibilisation à la consommation de l'eau. Les échanges entre professionnel et public furent particulièrement diversifiés, riches et intéressants et l'équipe a une nouvelle fois été fort satisfaite de cette activité.

8.5. Fête de la Soupe « Soupe me Baby ».

Le 22 septembre 2018, le centre de santé a participé pour la 5ème fois, à la fête de la soupe qui se tenait comme l'an dernier, dans le quartier de la Maison folie de Mons.

Le service P.S.E. y a proposé une soupe froide de petits pois à la menthe baptisée « Petits pois Santé ! »

En collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut, l'équipe P.S.E. a également réalisé un deuxième stand d'eaux aromatisées. L'objectif est d'inviter à consommer de l'eau (plutôt que des sodas par exemple).

Belle organisation associative et grosse mobilisation du service P.S.E. qui avait beaucoup préparé cette activité, mais qui a été relativement déçu en raison d'une météo assez apocalyptique (pluie diluvienne toute l'après-midi) qui a découragé le public venu très peu nombreux.

8.6. Semaine SIDA à l'A.P.M.

A l'occasion de la semaine « SIDA », la cellule E.V.R.A.S. de l'A.P.M a organisé une semaine de sensibilisation à l'intention des élèves de l'Académie provinciale des Métiers. Partenaire de cette cellule, le service P.S.E., en collaboration avec le P.M.S. provincial et le planning familial « La Famille Heureuse » a tenu le vendredi 30 novembre 2018, un grand stand de distribution gratuite aux élèves. Ainsi se sont côtoyées, distribution d'eaux aromatisées par le P.S.E (sensibilisation à la consommation d'eau plutôt qu'aux sodas) et de préservatifs (sensibilisation à la protection sexuelle) par le planning familial. Ces distributions s'accompagnaient bien évidemment de messages de santé distillés tant oralement par les professionnels que par des folders.

8.7. Stand à l'I.E.S.P.P.

Dans le cadre de la semaine « Bien-Etre à l'école » organisée en décembre (juste après les examens et avant les congés de fin d'année), le mercredi 19 décembre 2018, le P.S.E. a de nouveau présenté son stand d'eaux aromatisées à l'I.E.S.P.P. (Institut Provincial Secondaire Provincial Paramédical), autrement dit au « nursing ». L'activité a été fort appréciée par les élèves et par les enseignants, et l'équipe pédagogique a immédiatement renouvelé son invitation pour l'année prochaine.

8.8. Brochure Bien-Etre à l'Ecole.

Comme les années précédentes, le C.I.S.C.M. a maintenu son partenariat avec le service de prévention de la Ville de Mons et son service P.S.E. est bien présent dans l'édition 2018-2019 de la brochure « Pour le Bien-Etre à l'école et pas que… ».

9. CONCLUSION.

Voici qui termine le rapport d'activités d'une année 2018 bien remplie dans son travail quotidien et dont le bilan global est plutôt positif.

La conclusion générale sera la même que celle de l'année dernière. Si la situation à court terme semble plus ou moins maitrisée, les autorités et les organes décisionnels du Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons doivent rester très attentifs à la gestion institutionnelle à moyen et long terme. Les efforts consentis doivent être poursuivis mais il est également impératif de préparer l'avenir notamment au niveau de l'hébergement du service, car l'état actuel des choses en matière d'investissement (équivalent à 0) ne peut perdurer encore très longtemps si l'on souhaite maintenir un service de qualité, un accueil correct du public, des conditions de travail minimales et surtout satisfaire aux obligations décrétales.

Dans le cadre de la prolongation de son agrément et de l'obtention du certificat des services de pompiers, la cabine électrique à Haute Tension devra également être remise en conformité (ce qui va engendrer un coût important).